



N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)

rapport publié le 27 février 2018

No 136 Requirants mineurs non accompagnés (RMNA)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	1
		Fermé	10
		Refusé	1

Sur les douze recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et une a été refusée.

Au 31 décembre 2023, dix recommandations ont été mises en œuvre, mais aucune n'a été fermée durant la période sous revue. La recommandation encore ouverte était échue et elle a donc fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024.

La recommandation reportée concerne la prise en charge des RMNA. Le plan d'action du Conseil d'État, adopté le 25 février 2020, a été mis en œuvre pour la formation et l'insertion professionnelle, ainsi que pour les besoins en matière de santé psychique. L'axe sur l'hébergement et l'encadrement socioéducatif doit encore être finalisé. Par rapport à la volonté initiale, le transfert des RMNA vers la Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) ne pourra s'effectuer dans sa totalité, au vu du nombre d'arrivées des RMNA (plus de 300 nouveaux RMNA en 2023). Ce plan d'action de 2020 va faire l'objet d'une modification avec la présentation au cours du printemps 2024 d'un document-cadre, faisant office de document de référence sur la prise en charge des RMNA dans le canton de Genève. Cela permettra notamment de prendre en compte la distinction entre la prise en charge des RMNA par la FOJ et la prise en charge par l'Hospice Général lors de crises migratoires.

No 136 Requirants mineurs non accompagnés (RMNA)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
136-R1	Réaliser une analyse des besoins des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R2	Définir la politique générale de prise en charge des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ) - DEAS Directeurs généraux de l'action sociale (DGAS) et de l'OEJ	31.12.2018 31.03.2019 31.03.2020 31.12.2020 31.12.2021 31.12.2022 report 31.12.2024	Ouvert
136-R3	Définir et formaliser les modalités de couverture du rôle parental pour les RMNA.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R4	Définir le pilotage et le suivi des dossiers RMNA par le représentant légal.	Mineur	DIP (SPMi)	31.12.2018	Fermé
136-R5	Clarifier les modalités financières actuelles de prise en charge des RMNA.	Mineur Modéré	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R6	Revoir les modalités de versement des prestations d'entretien aux RMNA.	Significatif	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R7	Chercher de nouvelles familles d'accueil publiques.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.03.2019	Fermé
136-R8	Poursuivre, à court terme, les adaptations engagées au sein du centre de l'Étoile.	Significatif	Direction AMIG	31.07.2018 report 30.06.2019	Fermé
136-R9	Revoir la procédure d'autorisation des lieux de placement des RMNA.	Modéré	DIP (SASLP)	1 année après la réalisation de la recomb. n° 2	Fermé
136-R10	Mettre à jour les bases légales suite à la modification de l'OPE.	Modéré	DIP (DGOEJDAJ)	31.12.2018 31.03.2020 report 30.09.2020	Fermé
136-R11	Développer un système de monitoring du parcours scolaire des RMNA.				Refusé
136-R12	Préciser et formaliser le dispositif de prise en charge des pathologies psychiques des RMNA.	Modéré	Directeur général de l'action sociale (DGAS)	31.12.2018 31.12.2019 report 31.12.2020	Fermé